

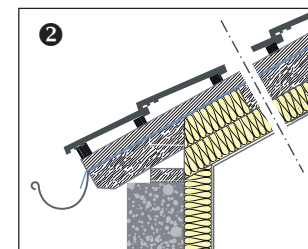
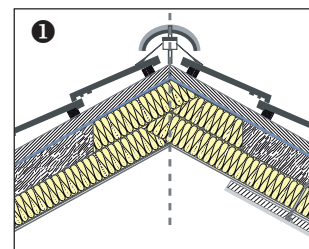
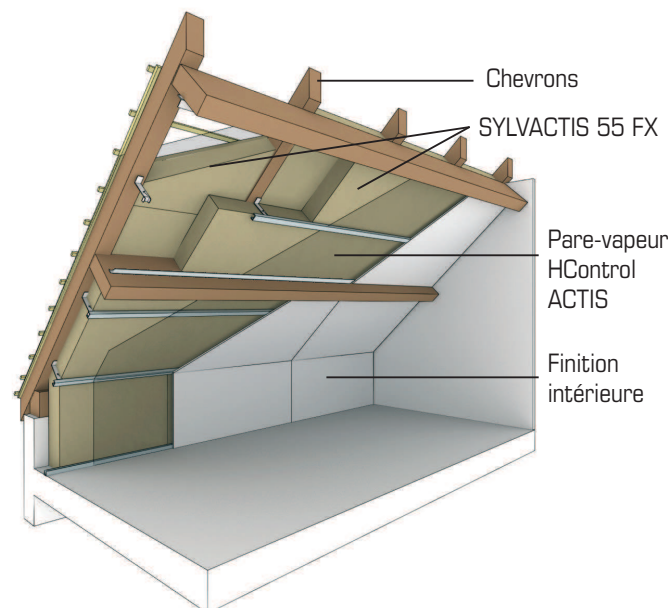
ISOLATION DES TOITURES

COMBLES AMÉNAGEABLES : POSE SOUS RAMPANTS

Référence RT 2005	$R_p = 5,00 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$
Solution SYLVACTIS 55 FX	$R_p = 5,88 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$
Épaisseur	100 + 100 mm
Déphasage	8,5 heures
Réduction d'amplitude	8,0
Crédit d'impôt	<input checked="" type="checkbox"/>

Déterminer l'épaisseur de l'isolant SYLVACTIS 55 FX en fonction de la performance recherchée. S'assurer que la surface à isoler est propre, en bon état, hors d'eau et que la couverture ne présente pas de défaut d'étanchéité. Conformément aux DTU série 40, respecter une lame d'air ventilée d'au moins 2 cm entre le haut de l'isolation et la sous-face du liteau de support de couverture.

- Poser la 1^{ère} couche d'isolant entre chevrons en légère compression en respectant la surcote de coupe admise (voir indications en page 6 et 7).
- Veiller à assurer une parfaite continuité de l'isolation en périphérie des panneaux, aux jonctions avec le sol, les pignons, les pannes et le faitage. (voir zoom ❶)
- Veiller également à respecter la continuité de l'isolation des rampants avec l'isolation éventuelle des pieds droits et des faux combles. Il convient de réaliser l'isolation des pieds-droits en même temps que celle de la toiture. (voir zoom ❷)
- La 2^{ème} couche d'isolant est posée perpendiculairement aux chevrons sur les suspentes et les rails supportant le parement. Veiller à la continuité de l'isolation comme mentionné dans le point précédent.
- Fixer un pare-vapeur du côté de l'ambiance chauffée du bâtiment en le scotchant (à l'aide d'un scotch double-face) sur les fourrures métalliques. Aux jonctions, faire superposer les lés sur 50 mm et recouvrir avec un adhésif adapté.
- Poser le parement de finition.



Note : Conformément au DTU 31.2, la pose côté intérieur (côté chaud) d'un pare-vapeur d'une perméance $\leq 0,005 \text{ g/m}^2 \cdot \text{h} \cdot \text{mmHg}$ est obligatoire dans les maisons ossatures bois.